



**COMITÉ DE PILOTAGE #2
RECONSTRUCTION APRÈS
LA TEMPÊTE CIARÁN**

19 MARS 2024

ORDRE DU JOUR



1. Rappel des objectifs et avancement de la démarche
2. Zoom sur les dispositifs d'accompagnement
 - 2.1. Dispositifs de l'État
 - 2.2. Autres dispositifs d'accompagnement
 - 2.3. Autres démarches
3. Les retours des groupes de travail
4. Prochaines étapes et calendrier
5. Questions diverses

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU COMITÉ DE PILOTAGE

- **Coordonner** les initiatives, éviter les doublons, identifier les manques
- Faciliter la **circulation de l'information**, donner de la **lisibilité** aux élus, aux Finistériens
- Faciliter la **mobilisation des moyens**
- **Accélérer le temps** en battant la mesure
- **Partager** les bonnes pratiques
- Adopter **un plan d'action** pour répondre aux enjeux
- **3 axes** pour structurer les échanges
 - **Diagnostiquer**
 - **Atténuer et réparer**
 - **Anticiper et prévenir**
- **1^{ère} réunion du Copil** : 11/12/23
- **2^{nde} réunion du Copil** : 19/03/24

1. AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE

- **Le comité technique**

Composition : AMF, AMRF, Région Bretagne, Chambre d'agriculture, Préfecture, DDTM, DREAL, ONF, Département

Rôle : préparation des groupes de travail et des comités de pilotage

2 réunions : 20/12 et 21/02

- **Des échanges spécifiques à la problématique agricole à l'initiative de l'AMF, la Chambre d'agriculture et la Préfecture**

- **Les groupes de travail et les pilotes**

GT#1 : Agriculture, conchyliculture, économie : *Région Bretagne et Chambre d'agriculture (appui DDTM)* – 14/02

GT#2 : Réseaux et infrastructures : *Préfecture et Département* – 06/02

GT#3 : Traitement des déchets verts et toxiques : *UD-DREAL et AMF* – 19/02

GT #4 : Espaces naturels et littoraux : *DDTM et Département* – 30/01

GT#5 : Impacts sur bâtiments publics et assimilés : *Préfecture et AMF/AMRF* – 15/02



2. ZOOM SUR LES DISPOSITIFS D'INDEMNISATION

2.1. LES DISPOSITIFS DE L'ÉTAT

Les dispositifs à destination des agriculteurs (11/03)

- **Calamités agricoles**
 - **Bilan : 71 dossiers déposés** dont 46 éligibles, pour 813 k€
 - La majorité des dossiers concerne du **remplacement ou redressage de vergers**
 - **Conchyliculture** : dispositif clos le 15/03, **5 dossiers déposés** au 11/03
- **Aide à l'investissement**
 - Ouverture du téléservice d'aide à la reconstruction pour les exploitations agricoles du 5/02 au 12/03. **Première enveloppe de 30 M€**
 - Modalités de la seconde vague en cours de précision
 - **Bilan : 348 dossiers déposés (env. 14,9 M€)**, dont **23 dossiers instruits et validés** au 11/03 (**1,5 M€**)
 - Ouverture du guichet de paiement France Agrimer courant mars
- **Aide à la trésorerie**
 - Ouverture du dispositif d'aide à la trésorerie **du 6/02 au 29/02**
 - **Aide max de 20 000 €** par exploitation (régime *de minimis*)
 - **Bilan : 593 demandes, 350 dossiers payés au 11/03 (7,5 M€)**. Instruction en cours pour les dossiers déposés fin février
 - Consommation totale de l'enveloppe départementale (10,2 M€)



2.1. LES DISPOSITIFS DE L'ÉTAT

Les dispositifs à destination des collectivités

Enquête réalisée auprès des collectivités au lendemain de la tempête consolidée par une 2^{ème} enquête en décembre

- **Les dossiers DSEC**
 - **74 dossiers en cours d'instruction**, pour une demande totale de **7,3M€**
 - Des dossiers totalement inéligibles (12), d'autres l'étant en partie (sont exclus les remises en état de bâtiments, sentiers de randonnée, ports...)
 - Des demandes de complétude encore en cours
- > **Deux niveaux d'instruction** : DDTM et Inspection générale missionnée par le Ministre Béchu (IGA-IGEDD) pour les 4 départements touchés : 29-22-35-50
- **Le fonds spécial** : instruction interministérielle (MI/MTECT) du 13/03/2024
 - Création d'un **fonds exceptionnel** en complément de la DSEC en faveur des **collectivités territoriales et de leurs groupements : enveloppe de 14 M€**
 - Financement des **projets d'investissement** et des **dépenses de fonctionnement** connexes concourant directement à la réalisation de ces projets
 - Financement des **opérations d'urgence lancées avant la mise à disposition de la DSEC**, ainsi que les **opérations inéligibles ou partiellement inéligibles** à cette dotation
 - Modalité de mise en œuvre en cours de finition pour une diffusion aux collectivités dans les meilleurs délais
 - Le cas échéant, la part remboursée par les assurances pour les biens assurables sera incluse dans la part minimale d'autofinancement des collectivités (20%)

2.1. LES DISPOSITIFS DE L'ÉTAT

Les dispositifs à destination des entreprises

- **Le dispositif activité partielle**
 - **Demandes déposées** dans le Finistère : **258 demandes instruites** dont 58 demandes refusées
 - **Situations décrites par les entreprises** afin de bénéficier de l'activité partielle : coupures d'électricité sur plusieurs jours, sinistres sur les bâtiments
 - **Motif principal de refus** : l'arrêté préfectoral d'interdiction de circulation ne peut être un motif de recours au dispositif d'activité partielle
 - **Environ 5700 salariés concernés** : tous les secteurs d'activité ont été touchés

2.2 LES AUTRES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Chambre de métiers et de l'artisanat



- **Enquête auprès des artisans** lancée le 3/11 (648 réponses) > 26 prioritaires dans le 29
- **Un fonds calamité** (entreprises assurées pour perte d'exploitation) : **800 € ou 1 500 € d'aides** (dégâts non indemnisés par les assurances : pertes d'exploitation, franchises, reconstitution de stocks...)
- Réunion du 8/02 : 30 dossiers déposés en Bretagne, dont 21 pour le Finistère > **27 dossiers acceptés (Bretagne)**
- **En majorité** : des entreprises de l'alimentaire (pertes d'exploitation, de marchandises) et quelques dégâts immobiliers
- **A suivre** : la Chambre des métiers et de l'artisanat accompagnera les artisans sur la présentation des différents types de couverture des contrats d'assurance

2.2 LES AUTRES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Conseil régional

- **Un fonds dédié pour les exploitations agricoles sinistrées**
En complément des mesures de l'État et des remboursements des compagnies d'assurance :
 - **1 M€ d'aide voté** restant à flécher sur les dépenses éligibles non prises en charge par les mesures de l'État
 - **Suspension des remboursements de Prêt d'honneur à l'installation agricole**
 - **Souplesse maximum** en cas de retard de réalisation des investissements soutenus dans le cadre du **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles** afin de s'assurer que les sommes dues soient versées
- **L'accompagnement des lycées et cités scolaires sinistrés** (la moitié des sites du Finistère)
 - **2,3 M€ de crédits votés en urgence pour relocaliser les enseignements** (modulaires, mutualisation inter Lycées)
 - **6,3 M€ de crédits fléchés pour reconstruire les sites sinistrés** (lycée Lesven Brest Kerichen, lycée/collège Jean Moulin Châteaulin et lycée/collège Harteloire Brest)

2.2 LES AUTRES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Département du Finistère

- Une **enquête** auprès de l'ensemble des maires pour connaître leur situation 4 mois après la tempête
- Mobilisation d'une **enveloppe de 5 M€**
 - ✓ **L'accompagnement des communes rurales pour les travaux de dégagement et remise en état de la voirie communale**
 - **50 % des frais** de remise en état auprès de prestataires privés, plafond de 12 000 €
 - Montant attribué : **env. 230 000 €**
 - Dossiers déposés avant le 29/02/2024
 - Nombre dossiers : **80 communes subventionnées**
 - ✓ **Un fonds dédié pour les travaux de sécurisation et de réouverture des sentiers de randonnée**
 - **Enveloppe d'1 M€** (dans le cadre du Pacte Finistère 2030)
 - **50 % des dépenses**, plafond de 5 000 €/commune
 - Dossiers à déposer avant le 30/03
 - Nombre dossiers (11/03) : **19 dossiers déposés** (60 000 €), **15 en cours**

2.3 AUTRES DÉMARCHES

- **La démarche de la Préfecture de zone de défense ouest**
 - Mise en place d'une **procédure unifiée**, via de la cartographie et des fiches simplifiées pour les remontées d'informations de la part des opérateurs
 - Travail en cours avec le COGIC (comité opérationnel de gestion interministérielle des crises) pour **faire remonter les défaillances réseaux sur « Synapse » en temps réel**, à l'image de ce qui se fait sur le site de l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, mais en temps réel ou régulier)
- **Éléments du Retex sécurité civile**
 - **Actualisation** du plan « **Retap réseau** » et du plan « **eau potable** »
 - Réactualisation de la **priorisation des sites** en fonction de leur impact
 - Remontée au niveau national sur l'utilisation de **FR-Alert** avec la problématique des abonnés d'un opérateur (solution technique résolue avec le déploiement de la technologie LB-SMS à compter d'avril 2024)



3. LES RETOURS DES GROUPES DE TRAVAIL

3. LES RETOURS DES GROUPES DE TRAVAIL

Une organisation facilitant les échanges et une bonne participation

- **GT#1 : Agriculture, conchyliculture, économie : env. 40 participants, 3 ateliers**
 - Agriculture
 - Mer et rivières
 - Autres activités économiques
- **GT#2 : Réseaux et infrastructures : env. 40 participants, 3 ateliers**
 - Routes et infrastructures de déplacement
 - Réseaux électriques, télécom, numériques
 - Eau potable et assainissement
- **GT#3 : Traitement des déchets verts et toxiques : 8 participants**
- **GT#4 : Espaces naturels et littoraux : env. 40 participants, 3 ateliers**
 - Espaces forestiers
 - Milieux aquatiques et littoraux
 - Randonnée et Servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL)
- **GT#5 : Impacts sur bâtiments publics et assimilés : env. 10 participants**



3. LES RETOURS DES GROUPES DE TRAVAIL

Une matière dense issue des échanges permettant :

- La consolidation du diagnostic
- L'identification d'actions à conduire pour atténuer / réparer et anticiper/prévenir

Un 1^{er} travail de synthèse par les co-pilotes des groupes de travail pour :

- La présentation des principaux éléments au Comité de pilotage
- L'arbitrage sur les sujets à enjeux

Objectif 1 – Diagnostiquer – 30mn			
Sujets	Problématique en quelques mots	Chiffres clés si adaptés	Causes identifiées
Réseaux électriques	Vulnérabilité des réseaux aériens à haute tension (HTA) et à basse tension (BT) aux vents violents	HTA du SDEF en aérien à 49,3 % et BT en aérien à 53,7 %. 46 % des foyers coupés le 02/11	Chutes d'arbres et de branches. Réseaux aériens en fils nus sont cassants (2 953 km soit 18,9 % du réseau).
Eclairage public	Vulnérabilité de la partie aérienne du réseau aux vents violents	1 860 équipements impactés	90 % des pannes dues à des coupures électriques et 10 % à de la casse d'équipements vétustes
Réseau LoRa du SDEF	Les antennes du réseau de communication pour objets connectés sont vulnérables aux vents violents.	7 antennes hors services sur les 60	6 antennes en panne à cause de coupures électriques et 1 à cause de la casse du support
Téléphonie mobile	Vulnérabilité de ces réseaux aux coupures électriques Les sites de téléphonie mobile ne sont pas suffisamment sécurisés en cas de coupures électriques (durée des batteries de 4 à 8 heures) Les communications entre les équipes en intervention deviennent alors très difficiles.	576 sites mobiles hors service sur 2 413 soit 24% des sites en Finistère. Environ 400 000 clients impactés	94,5 % des pannes sont dues aux coupures électriques. Les réparations du réseau électrique ont engendré des coupures aléatoires dans le temps et l'espace des équipements télécoms. Les autres pannes sont liées aux dégâts techniques dus au vent ou à la chute de branches.
Réseaux filaires télécom	Vulnérabilité de la partie aérienne des réseaux aux vents violents (les dégâts sont 3 fois plus importants qu'en 1999) et aux coupures électriques	Environ 6 500 poteaux Orange et environ 3 000 câbles Orange ont été endommagés. Plus de 230 centraux en panne. Environ 202 000 clients impactés	Chute de branches et d'arbres décrochent, voire cassent les câbles, couchent, voire brisent les poteaux des opérateurs d'infrastructure, ce qui engendrent une perte de tronçons de réseau loués par les opérateurs commerciaux. Les réparations du réseau électrique ont engendré des coupures aléatoires dans le temps et l'espace des équipements télécoms des opérateurs.

Espaces forestiers

Objectif 2 : Atténuer et réparer	
Actions à mener	Solution/dispositif/réalisation
1. Sécuriser les espaces forestiers touchés par la tempête	
1. Mobiliser les outils juridiques et réglementaires	<p>En forêt publique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise d'arrêtés de fermeture de sites en absence de sécurisation - Après travaux de remise en sécurité des cheminements, communication sur site pour inciter à rester sur les sentiers sécurisés <p>En forêt privée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souscription fortement conseillée de la responsabilité civile des propriétaires forestiers
2. Mobiliser des moyens adaptés	<p>En forêt publique</p> <p><i>En forêt domaniale/communale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mobilisation des équipes en régie - Sollicitation de fonds d'aide financière pour l'intervention d'entreprises spécialisées (p. ex. : câble-mât) <p><i>En forêt départementale/ENS :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des marchés en bons de commande avec les entreprises forestières ou demande de devis - Recherche de moyens financiers pour la sécurisation et l'ouverture des sites au public
2. Exploiter - Reboiser	
1. Conseiller techniquement et soutenir la mise en place des chantiers	<p>En forêt privée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des structures de conseils et d'accompagnement technique afin de valoriser le bois d'œuvre (Ex. CRPF, GFP, experts forestiers, GIE forestier du centre Bretagne) - - Adaptation des chantiers selon la structure des sols, et la nature des bois (urgence sur le pin maritime, temps plus long pour les autres essences) - Autorisations administratives avant coupe/exploitation (auprès de DDTM, DREAL/ABF...) - Faire appel au Code forestier
2. Replanter, reboiser	<p>En forêt publique</p> <p>En feuillus, on peut envisager une régénération naturelle. Comment on peut replanter et avec quels financements ? Obligation de reboiser dans les 5 ans : les collectivités sont à accompagner.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions à envisager dans le cadre des plans d'aménagement forestier - Soutien financier des replantations, cas particulier à envisager pour les forêts publiques

3. SYNTHÈSE DES POINTS FORTS ET SUJETS PRIORITAIRES

- Des points positifs







Sujets	Détails
<i>La solidarité à tous les niveaux</i>	Au moment de l'événement et après (travaux, dépannages, mutualisation, actions de solidarité...)
<i>Des bilans et diagnostics finalisés pour certaines filières</i>	Des remontées de chiffres importantes même si l'ampleur des dégâts n'est pas toujours entièrement connue
<i>Des travaux qui avancent malgré l'ampleur des remises en état à prévoir</i>	Interventions sur les arbres tombés, sur les espaces naturels et forestiers, les réseaux...
<i>Les systèmes d'indemnisation opérationnels</i>	Malgré un temps de mise en route conséquent, des dispositifs d'indemnisation agricole notamment sont opérationnels et dotés de fonds
<i>Des dispositifs d'aide</i>	Des dispositifs (État, Département...) mobilisables pour les collectivités (aide à la voirie, coupe d'arbres sur sentiers de randonnée...) Un dispositif complémentaire en cours de construction (CD et Tout commence en Finistère) pour accélérer la remise en accessibilité des sentiers de randonnée
<i>La mobilisation des assurances</i>	Pour certaines activités, notamment agricoles, les assurances ont été présentes
<i>La participation des acteurs à la démarche</i>	Une large participation aux groupes de travail, des échanges riches et des propositions variées
<i>Une prise de conscience partagée des risques et des vulnérabilités du département</i>	La tempête a contribué à l'identification et au partage des vulnérabilités du Finistère face aux aléas climatiques et a conforté la nécessité d'anticiper davantage et de mieux s'organiser collectivement

3. SYNTHÈSE DES POINTS FORTS ET SUJETS PRIORITAIRES

- Des sujets à travailler pour donner lieu à des plans d'action et des engagements des différents contributeurs

Sujets évoqués en transversal	Détails
<i>La sécurisation des réseaux</i>	Sécurisation et modernisation des installations (enfouissement, travaux d'élagage, remplacement)
<i>L'accessibilité des sentiers de randonnée</i>	Accélération de la remise en état des sentiers (financements, moyens techniques...)
<i>La sécurisation énergétique</i>	Sécurisations de certains équipements et infrastructures (autonomisation...)
<i>La prise en charge des déchets à risque</i>	Résolution de la prise en charge des déchets amiantés
<i>La finalisation du diagnostic</i>	Cartographie des zones à enjeux (risques, activités vulnérables...) pour réduire les vulnérabilités
<i>L'organisation collective en cas de crise</i>	Retex État, amélioration des informations en amont, organisation des collectivités et des entreprises (PCS, PCA...), partage des données et de la culture du risque, communication...
<i>Les dispositifs assurantiels</i>	Conditions de prise en charge et d'exclusion, surprimes, assurabilité des collectivités et de certains acteurs économiques
<i>La fragilité de certaines filières économiques face aux risques climatiques</i>	Agricoles, touristiques (campings, parcs de loisirs, jardins publics...) : conditions de maintien et de pérennisation
<i>Les travaux post-tempête</i>	Disponibilité des entreprises (mobilisation de moyens hors Finistère), pérennisation des dispositifs d'indemnisation, sécurisation des procédures de reconstruction, limitation des effets d'aubaine avec surcoûts de travaux...

3. GT#1 : AGRICULTURE

Objectifs	Actions	Etat	Qui
Obj. 1 : Diagnostiquer	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Diagnostic : 1 223 déclarants (enquête CA 2023), certaines récoltes et pertes à venir</i> - <i>Pertes de production : maïs grain (20 déclarants, de 20 à 50%), chou-fleur, légumes de plein champ, pépinière, lait (67 déclarants), produits transformés et stocks, mortalité animale, énergie...</i> - <i>Pertes sur moyens de production : serres verre (113 déclarants), multi-chapelles et tunnels plastiques (392 déclarants), matériels irrigation, véhicules, bâtiments (élevage et stockage – 875 déclarants), énergie (28 déclarants), arboriculture</i> - <i>Problème de trésorerie (et plafond de minimis)</i> - <i>De nombreuses difficultés liées aux pannes de réseaux (notamment internet)</i> 		
Obj. 2 : Atténuer et réparer	<p>Indemniser rapidement ce qui peut l'être Communiquer sur les dispositifs opérationnels, instruire les demandes...</p>		État
	<p>Accompagner les agriculteurs en difficulté Appui technique au montage de dossiers si besoin</p>		Chambre d'agriculture / État
	<p>Poursuivre l'identification des situations difficiles et ne rentrant pas dans les dispositifs Etudier les éventuelles aides complémentaires aux dispositifs existants</p>		Chambre d'agriculture / Région / État
Obj. 3 : Anticiper et prévenir	<p>Développer le recours aux assurances Inciter à l'assurance perte de récolte (financement État à 70%)</p>		Chambre d'agriculture / État
	<p>S'équiper et s'organiser en prévision de futurs évènements Anticipation de la gestion des stocks, des ressources, groupes électrogènes...</p>		Professionnels / collectivités
	<p>Étudier les conditions d'évolution de certains dispositifs réglementaires Evolution du plafond de minimis, catastrophe naturelle</p>		Chambre d'agriculture / Elus







3. GT#1 : ACTIVITÉS EN MER, RIVIÈRE ET AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Objectifs	Actions	État	Qui
Obj. 1 : Diagnostiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Activités en mer : dégâts limités (passage de la tempête pendant les mortes eaux) et peu de retours : quelques équipements extérieurs (filières, tables, balisage), perte de production liée aux coupures d'électricité dans les bassins - Enquête lancée par la Région via CPME, UIMM, MEDEF, CCI (53 retours) : globalement, pertes limitées et en voie d'être absorbées : dommages sur bâtiments et infrastructures (serres, bardage, toits, clôture, campings, pertes de production...), pertes ou retards de production (produits finis, bassin d'élevage, activité réduite ou fermeture entreprises, retard de ventes ou livraisons), questions RH - Fragilité des activités de plein air (jardins publics, campings, parcs loisirs) - Faible indemnisation des assurances s'agissant des activités de plein air (environ la moitié des campings touchés), des pertes d'exploitation et de la journée non travaillée. Indemnisation OK pour infrastructures. 		
Obj. 2 : Atténuer et réparer	<p>Accompagner financièrement et techniquement les entreprises en difficulté Adaptation des conditions d'activité partielle, travail à engager sur la prise en charge de certains dégâts (campings, jardins publics, parcs de loisirs, balisage en mer...), sécurisation des reconstructions</p>	■	<i>État / Région / organisations professionnelles</i>
Obj. 3 : Anticiper et prévenir	<p>Réduire la vulnérabilité des entreprises Adaptation et mutualisation des équipements de sécurité, organisation face à la crise à adapter au sein de chaque entreprise (plans de crise internes, audit des structures, téléphones satellite, aménagements paysagers...)</p>	■	<i>Organisations professionnelles (CCI, CRC, CMA)</i>

3. GT#2 : RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, TÉLÉCOMS, NUMÉRIQUES

Objectif	Actions	État	Qui
Obj. 1 : Diagnostiquer	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Vulnérabilité des réseaux aériens (HTA et BT) aux vents violents : 46 % des foyers coupés le 2/11</i> - <i>Vulnérabilité du réseau aérien d'éclairage public (1860 équipements touchés)</i> - <i>Vulnérabilité des réseaux de téléphonie mobile aux coupures électriques (576 sites mobiles, soit 24% touchés, env. 400 000 clients concernés) -> durée des batteries entre 4 et 8 h</i> - <i>Vulnérabilité des réseaux filaires aériens aux vents violents et coupures électriques (3 fois plus de dégâts qu'en 1999) : env. 6 500 poteaux et 3 000 câbles Orange endommagés, 230 centraux en panne, env. 200 000 clients touchés</i> 		
Obj. 2 : Atténuer et réparer	<p>Rétablir rapidement les réseaux (très court terme): objectif 100 % fin mars <i>Situation au 10/03 : plus de foyers sans électricité, 164 abonnés Orange et 256 abonnés Mégalis restent à rétablir, 150 chantiers complexes de poteaux Orange à remplacer (6 525 poteaux déjà renouvelés).</i> Ouvrir les voies de circulation, faciliter les travaux des opérateurs, maintenir la couverture de téléphonie mobile et rétablir l'électricité</p> <p>Consolider les réparations et reconstruire des parties de réseau (court/moyen terme) Mobiliser les moyens adaptés, prioriser, réparer et remplacer</p>	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="display: flex; gap: 5px;"> <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #92d050;"></div> <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #0070c0;"></div> </div> <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #0070c0;"></div> </div>	<p><i>Opérateurs</i></p> <p><i>Opérateurs / Collectivités</i></p>
Obj. 3 : Anticiper et prévenir	<p>Améliorer la connaissance des vulnérabilités (cartographie réseaux et zones boisées) Réaliser un inventaire des sites mobiles, des réseaux aériens électriques et télécoms en zone boisée</p> <p>Prioriser les sites à réparer en cas de futur événement Actualiser le plan « Rétaip réseaux » et standardiser les remontées d'incidents (« Synapse », planification Orsec)</p> <p>Sécuriser les sites sensibles Autonomiser l'alimentation des sites mobiles, enfouir certaines portions des réseaux électriques, téléphoniques et numériques, inventorier l'état des mâts...</p>	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #0070c0;"></div> <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #0070c0;"></div> <div style="width: 15px; height: 15px; background-color: #e69a00;"></div> </div>	<p><i>État et opérateurs</i></p> <p><i>État</i></p> <p><i>Opérateurs / Collectivités</i></p>







3. GT#2 : ROUTES, INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT / EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT

Objectifs	Actions	État	Qui
Obj. 1 : Diagnostiquer	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Problème dans l'information et la coordination des interventions (alerte, remontée d'informations terrain à la Préfecture, connaissance des interventions ENEDIS, rôle du COD, problèmes de circulation, limites de compétence entre collectivités...)</i> - <i>Des dégâts spécifiques liés aux chutes d'arbres et d'éléments des réseaux électriques (circulation coupée)</i> - <i>Nombreux impacts sur tout le territoire : 30 communes avec des coupures d'eau (16 avec distribution eau en bouteille), 15 stations d'épuration et 130 postes de refoulement à l'arrêt. Pas d'impact milieu constaté et des redémarrages réussis</i> 		
Obj. 2 : Atténuer et réparer	Faire face aux ruptures en priorisant les sites Distribution d'eau potable, intervention avec camions hydro-cureurs pour éviter le débordement des postes de relèvement		<i>Collectivités / Maîtres d'ouvrage</i>
	Sécuriser et remettre en état les équipements Déployer des groupes électrogènes sur les sites prioritaires, redémarrer les installations, remettre en état les routes et infrastructures de déplacements		<i>Collectivités, SNCF</i>
Obj. 3 : Anticiper et prévenir	Améliorer la connaissance des zones stratégiques et vulnérables Identifier les sites stratégiques et les zones de vulnérabilité, développer l'outil d'information partagé Inforoute (module vulnérabilité)		<i>État / Collectivités</i>
	Renforcer l'entretien et l'autonomie des équipements Sécuriser les installations (groupes électrogènes, photovoltaïque...), rappel des procédures visant à imposer l'égauge		<i>État / Collectivités / Maîtres d'ouvrage</i>
	Optimiser les protocoles d'intervention Préciser les protocoles de crise, accompagner l'élaboration de PCS, PICS, étudier une mutualisation des moyens entre collectivités	 	<i>Collectivités / État</i>





3. GT#3 : TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS ET TOXIQUES

Objectifs	Actions	État	Qui
Obj. 1 : Diagnostiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Env. 15% des dégâts sur les bâtiments agricoles contiennent de l'amiante - Augmentation conséquente des prises en charge de déchets verts par les EPCI - Un coût élevé du traitement de l'amiante (280€/tonne, location de benne et transport), de certains déchets verts (souches) et des risques de dépôts sauvages - Une réponse des assurances en attente sur la prise en charge des déchets amiantés 		
Obj. : Atténuer et réparer	<p>Accompagner la prise en charge des déchets Clarifier la prise en charge par les assurances (y compris déchets amiantés), accompagner si besoin au renseignement des dossiers Identification des évolutions envisageables du système Adivalor (bâches plastiques)</p> <p>Échanger les bonnes pratiques sur la valorisation des déchets verts Chaufferie bois, mobilier urbain, mise en lien des ressources et des besoins, ventes...</p>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="margin-bottom: 10px;">■</div> <div>■</div> </div>	<p><i>Chambre d'agriculture / État</i></p> <p><i>Collectivités / Réseau professionnels</i></p>
Obj. 3 : Anticiper et prévenir	<p>Assurer le désamiantage des friches agricoles Faire évoluer les conditions de France Relance pour le désamiantage des friches agricoles (pas uniquement industrielles) ou identifier un dispositif d'accompagnement</p>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div>■</div> </div>	<p><i>État / Chambre d'agriculture</i></p>





3. GT#4 : ESPACES NATURELS ET LITTORAUX - ESPACES FORESTIERS




Objectifs	Actions	État	Qui
Obj. 1 : Diagnostiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic toujours en cours et situations variées : env. 400 000 m³ de bois tombés - Forêts en régime forestier : env. 120 ha, peuplements résineux très touchés - Forêts privées : env. 240 ha, difficultés techniques et financières pour replanter - Pas de baisse de prix attendue (augmentation coût exploitation), pas d'impacts environnementaux majeurs - Priorité à la sécurité et enjeux de communication à l'approche de la saison touristique 		
Obj. 2 : Atténuer et réparer	<p>Sécuriser les espaces forestiers touchés par la tempête Fermer temporairement les sites et communiquer auprès du public et des propriétaires forestiers, réaliser les travaux prioritaires d'accès aux espaces boisés (coupes, élagage, déblaiement...)</p> <p>Exploiter les bois et reboiser Conseiller et soutenir les chantiers : conseils sur la valorisation des bois, le choix des essences, soutien financier... 1^{ère} vente de lots de bois par l'ONF (fév. 2024), plan 500 000 arbres du Département</p> <p>Communiquer Auprès du grand public (sécurité, pédagogie sur les interventions...), des propriétaires (valeurs des bois, contrats, assurances...) et des exploitants / particuliers (sécurité)</p>	<p> </p> <p></p> <p></p>	<p>État / CD / Communes / ONF</p> <p>Collectivités / État / GIE forestier</p> <p>Collectivités, ONF, CNPF...</p>
Obj. 3 : Anticiper et prévenir	<p>Faire évoluer les pratiques sylvicoles à partir des référentiels connus Accompagner l'évolution des pratiques (traitements différenciés, promotion des essences adaptées, de la libre évolution...), communiquer et former sur le fondement du schéma régional de gestion sylvicole</p> <p>Suivre et gérer les sites forestiers Accompagner les acteurs : simplification des procédures pour les aides, conseil, communication</p>	<p></p> <p></p>	<p>ONF, CNPF...</p> <p>Collectivités / Organismes professionnels</p>

3. GT#4 : ESPACES NATURELS ET LITTORAUX - MILIEUX AQUATIQUES, LITTORAUX ET RANDONNÉE

Objectifs	Actions	État	Qui
Obj. 1 : Diagnostiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Des dégâts variables et un diagnostic à affiner après les travaux d'urgence : embâcles, problèmes d'accès, dégradation des habitats naturels, dégradation d'ouvrages littoraux, submersions marines (dune Fouesnant, digues Guilvinec, Quimper...), érosion, mouvements hydro-sédimentaires, sentiers dégradés voire disparus (arbres, assise détruite, SPPL), balisage... - Travaux d'urgence à mieux coordonner et préparer (risques sécurité et dégradation des milieux) - Difficultés de centralisation de l'information et de cadrage des interventions - Manque de moyens (techniques, humains, financiers) - Difficultés à traduire les vigilances météo en niveau de risque local (notamment vague submersion) 		
Obj. 2 : Atténuer et réparer	<p>Affiner le diagnostic et sécuriser les sites (randonnée) Préciser le diagnostic, prioriser le programme de travaux, clarifier le cadre juridique d'intervention (sites publics et privés, procédures...), accompagner les communes dans le déblaiement des sentiers (Département)</p> <p>Communiquer et notamment en amont de la saison estivale Informers sur les dispositifs de financement (assurances, DSEC, France vue sur mer, appels à projet...) et sur l'état des sites accessibles au public avant la saison</p>	<div style="text-align: center;">   </div>	Collectivités / Maîtres d'ouvrage / État
Obj. 3 : Anticiper et prévenir	<p>Réduire la vulnérabilité des territoires et préserver les milieux Anticiper les aléas (inviter les communes à rejoindre la liste des communes vulnérables à l'érosion), restaurer les milieux naturels, informer sur les dispositifs d'aide en secteurs à risque, communiquer sur les outils techniques (risques littoraux, milieux naturels...)</p> <p>Prévenir et mieux gérer la crise S'appuyer sur le Retex, développer la culture du risque (sensibilisation des élus, moyens de communication autonomes, DICRIM, PCS ou PICS à jour...), outils locaux de prévision des risques...</p>	<div style="text-align: center;">   </div>	État / Collectivités

3. GT#5 : IMPACTS SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS ET ASSIMILÉS

Objectifs	Actions	État	Qui
Obj. 1 : Diagnostiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic toujours en cours, en attente du passage des experts et du retour des assurances - De nombreux dégâts : lycées (Brest et Châteaulin > 2 M€ travaux, Morlaix communauté (9 bâtiments), piscine, bâtiments aquacoles, 150 bâtiments du Département touchés (dégâts relativement mineurs), bâtiments patrimoniaux (clocher de Cléden) - Manque de main d'œuvre dans les entreprises - 74 dossiers DSEC déposés (dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques ou géologiques), dont 50 sur la voirie. Instruction en cours, certains dossiers non éligibles - Retour à la normale prévu pour 2025 		
Obj. 2 : Atténuer et réparer	Sécuriser et réparer Interventions de première urgence, installation de modulaires...		<i>Propriétaires</i>
	Faciliter le retour à la normale Accélérer les procédures, prévoir des contrôles à 6 mois (impacts à retardement)		<i>État / propriétaires</i>
	Instruire les demandes de financement dans le cadre de la DSEC et du fonds spécial		<i>État</i>
Obj. 3 : Anticiper et prévenir	Développer des diagnostics et outils techniques pour limiter la vulnérabilité des bâtiments Plan de maintenance, question des prises au vent, expertise sur les chantiers en cours...		<i>Propriétaires</i>

 actions réalisées  actions en cours  actions à engager



4. PROCHAINES ÉTAPES ET CALENDRIER

4. PROCHAINES ÉTAPES ET CALENDRIER

1/ Échanges sur les actions à décliner précisément avec les participants aux groupes de travail

- Envoi du diaporama du Copil#2 aux participants avec la liste des actions prioritaires > *par le Département et l'État*
- Envoi des fichiers de synthèse des échanges issus des différents ateliers > *par les animateurs des groupes de travail*
- Retours des contributeurs avec positionnement sur leurs engagements à porter des actions > *fin mai*
- Synthèse de l'avancement et actualisation d'un plan d'action opérationnel par le Comité technique > *courant juin*

Livrable : un plan d'action précis identifiant les maîtrises d'ouvrage, les calendriers de mise en œuvre, les financements, les indicateurs de suivi... pour réparer ce qui doit encore l'être, et pour anticiper et prévenir de futurs événements climatiques

2/ Présentation du plan d'action et de l'avancement des actions en Copil #3

4. CALENDRIER ET PROCHAINES ÉTAPES

Mars / Mai

Objectifs 1 et 2 : poursuite des opérations pour *Diagnostiquer, Atténuer et réparer*
Objectif 3 : échanges autour du projet de plan d'action et du portage des maîtrises d'ouvrage pour *Anticiper et prévenir*

Juin 2024

Objectif 2 et 3 : finalisation du plan d'action pour *Atténuer et réparer* et pour *Anticiper et prévenir*

3^{ème} trimestre 2024

Copil #3



5. QUESTIONS DIVERSES

